



Comment obligé un maire à refaire une route ?

Par **Carriou_old**, le **11/06/2007** à **11:06**

Le maire de ma commune , refuse d'entretenir notre route (de refaire l'enrober) .Par temps de pluie , la route se transforme en vrai patinoire , la route devient même mortel (route pas refaite depuis 30 ans) de l'herbe pousse au milieu , sans compter les ornières et les trous (route en pente à 65°). Il refait partout sauf la notre car il a un différent avec ma voisine . Qui était avant sa secrétaire de mairie (à qui ce maire a fait des avances dans le temps et qu'elle a toujours refuser car c'est un homme marié et peu intéressant) . Et depuis qu'elle a pris sa retraite ce maire lui fait la vie dure . Et tout le monde ensubi les conséquences . La route est communale . Quand j'ai été trouvé le maire , il m'a répondu qu'on était pas les budgets et loin d'y être, mais d'autres routes en très bonnes état vont être refaite sur la commune . En cas d'accident sur cette route , à qui incombe la responsabilités ? Et comment, je peux obligé ce maire peu orthodox à remettre en état la route ? Avant qu'il arrive un malheur ? Je vous remercie par avance .

Par **Jurigaby**, le **12/06/2007** à **23:34**

Bonjour.

Sur le plan pénal:

Si la route est particulièrement dangereuse sous temps de pluie et que le maire ne fait rien pour y remédier, il peut voir sa responsabilité engagée si un accident mortel ou non mortel (ITT > 3 mois) se produisait sur cette route et que l'accident soit justement dû à l'état du

bitume.

Je vous conseille de lui adresser une lettre recommandée AR.

Sur le plan administratif, je ne sais pas trop.